

Anhée et vous



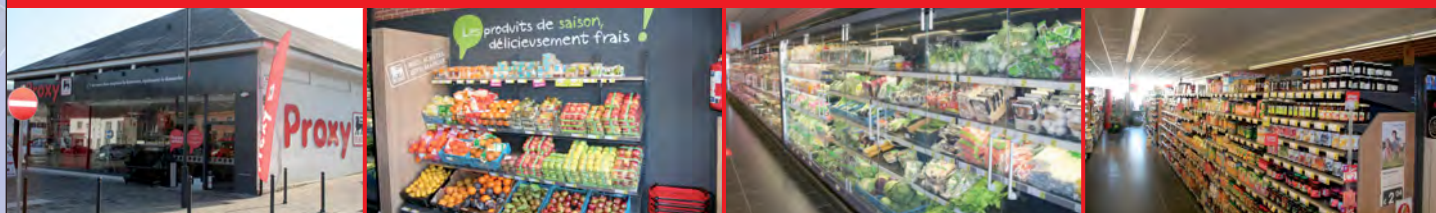
Proxy

Anhée



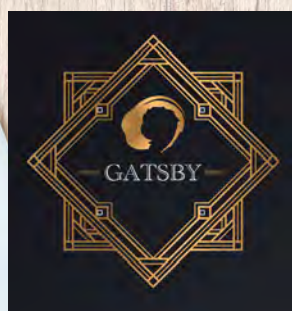
Votre magasin au cœur du village
Ouvert tous les jours de 7h30 à 20h

Place communale, 25 à Anhée
Tél : 082 / 71 33 02



DANS LE CADRE DU RESTAURANT MOMA,

**DÉCOUVREZ LE MENU
DU CHALET "GATSBY"**



Soupe à l'oignon,
Foie gras de canard,
huitres, tranche de saumon,
raclette, tartiflette, cabillaud,
filet de boeuf grillé, etc....



CHAUSSEE DE NAMUR, 72 - 5537 ANNEVOIE - 0470 86 02 21 - 082 61 51 89



ATHENEE ROYAL DINANT-HERBUCHENNE

L'ARDH joue ses atouts !



Technique de
transition

Education physique

2^{ème} degré



Technique de
transition

Etudes Football

2^{ème} degré



Technique
de qualification

Animation

2^{ème} degré
et 3^{ème} degré



CEFA

Art. 45 et 49

Métiers du cheval
Parcs & jardins
Services aux personnes
Vente

2 jours à l'école et 3 jours
en entreprise rémunérés



www.ardh.be

direction@ardh.be

Numéro unique : 082/ 22.25.65

SOMMAIRE

► Dans ma commune

- Inauguration - Balle Pelote de Warnant
- Commémorations du 11 novembre : le 10 avec les écoles...
- ... Et le 11 avec la population
- Colis du cœur
- Campagne Proximity-Fondation Cyrus et Be Planet
- Nouveauté dans le stationnement à Bioul
- Port du masque sur le marché

► Vie politique

- Conseil communal du 25/10

► CPAS

- Un écrivain public à votre disposition

► Environnement

- Demandes concernant les inondations
- Nouveau tarif pour les encombrants
- Scolytes de l'épicéa en forêt

► Culture - Loisirs

- Concours des plus belles façades et fenêtres de Noël
- Les contes coquins
- La boîte à livres du CEC

► SPORT

- Hockey Club Anhée

► Enseignement

- Implantation d'Anhée
- Implantation de Bioul & Annevoie
- Implantation de la Molinee

► PATRIMOINE

- Automne au musée du Souvenir

► A votre service

- Mise à jour du logiciel de lecture de carte
- Un problème technique avec votre conteneur ?
- Journées formation brevet de secours
- Charte urbanistique
- Du côté des travaux
- Agenda

EDITO

« 2021 touche à sa fin »

Cette année 2021 touche à sa fin. Pour tous, cette année aura été de nouveau particulière, nos habitudes étant encore bouleversées tout au long de son déroulement, avec un renforcement des mesures sur cette fin d'année. Mais nous devons garder espoir et continuer à nous soutenir : la vie finira par reprendre ses droits !

Nous avons tous pu regoûter aux joies de passer du temps entre amis et en famille, et il ne faut pas relâcher nos efforts si proches du but pour pouvoir conserver ces moments si précieux. Respectons les mesures sanitaires lors des événements organisés, portons notre masque quand cela est nécessaire et gardons en mémoire un mot très important à l'heure actuelle : la solidarité. Soyons solidaires pour affronter tout cela et finissons cette année 2021 sur une note positive !

Dans cette année de nouveau assez particulière, et dans l'espoir de pouvoir se réunir prochainement quand les mesures mises en place s'apaiseront, les membres du personnel, accompagnés des membres du Collège Communal, du Conseil Communal ainsi que du Conseil de l'Action Sociale s'unissent afin de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et une très belle année 2022 à l'ensemble de vos proches. Et évidemment, n'oublions pas de vous souhaiter une excellente santé !



BULLETIN COMMUNAL D'ANHÉE-SUR-MEUSE

Réalisation :

Commune d'Anhée, service communication.

Place communale 6 à 5537 Anhée

Tél 082/69.86.37 - communication@anhee.be

(lundi, mardi, jeudi)

Éditeur responsable :

Luc Piette Bourgmestre Anhée.



DANS MA COMMUNE

► INAUGURATION BALLE PELOTE WARNANT

Le dimanche 3 octobre 2021 a eu lieu l'inauguration du nouveau terrain de balle pelote de Warnant ainsi que de la plaine de jeux située juste à côté du terrain. Il aura fallu patienter un peu suite aux mesures sanitaires mais l'inauguration a finalement bel et bien eu lieu pour mettre en avant ce nouvel espace de jeux, accessible aussi bien pour les petits que pour les grands.

Cette restauration du terrain permet au club de balle pelote de Warnant de posséder une surface permettant au club de jouer dans des installations dignes de ce nom. Il est important de pouvoir offrir aux différents clubs des infrastructures à

la hauteur de leurs ambitions et qui favoriseront l'expansion dans le futur.

Quant à la plaine de jeux, elle a été adaptée, en plus de l'ajout d'un nouveau module, afin d'augmenter la sécurité des enfants lorsqu'ils jouent et s'amuse, ainsi que d'éviter des soucis de propretés avec les animaux.

Au total, les travaux concernant la plaine de jeux auront coûté 30 000€ financés sur fonds propres par la Commune d'Anhée, et la rénovation du terrain de balle pelote aura coûté également 30 000€, Subsidié à concurrence de 60 % par infrasport.



► COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE POUR LES ÉCOLES

Le 11 novembre est une date qui restera à jamais gravée dans l'Histoire de notre patrie, cette date correspondant à l'Armistice de la Première Guerre Mondiale mettant provisoirement fin aux combats et reconnaissant la victoire des forces alliées.

Comme de coutume, au sein de la commune d'Anhée, il est important que cette date soit connue des nouvelles générations et c'est pourquoi, en ce 10 novembre, des classes des différentes écoles communales se sont rendues au monument de leur village afin de rendre hommage aux soldats tombés durant cette guerre et commémorer la victoire et la paix en présence d'un représentant des autorités communales ainsi que de représentants des associations patriotiques.

Les élèves ont reçu un discours leur rappelant combien il était important de faire subsister le souvenir de cette époque et de ces héros de guerre, et ces moments de souvenirs se sont conclus par une minute de silence suivie de la Brabançonne.

Bioul, Haut-le-Wastia, Warnant, Anhée, Denée et Annevoie : l'ensemble des monuments ont été honorés.



DANS MA COMMUNE

► ET LE 11 AVEC LA POPULATION

Après les écoles le 10 novembre, c'était au tour de la population de se réunir pour commémorer l'Armistice du 11 novembre en présence des autorités communales ainsi que de représentants des associations patriotiques.

Une messe a eu lieu au sein de l'Eglise de Haut-le-Wastia à 10h30 et celle-ci fut suivie par un dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts de Haut-le-Wastia ainsi qu'au mémorial en hommage aux combattants français tombés au combat à Haut-le-Wastia.

Ces moments de recueillement furent également accompagnés d'une minute de silence, suivie par la Brabançonne ainsi que de la Marseillaise au monument français.

Gardons pour toujours en souvenir ces combattants de guerre qui ont vaillamment défendu leur pays et qui sont à jamais de véritables héros.



► COLIS DU CŒUR

Une aide alimentaire pour des familles en difficulté. L'Asbl Saint-Vincent de Paul - Les Colis du Cœur y veille. D'un garage privé à Mont en passant par l'ancien presbytère de Godinne, les Colis du Cœur ont migré dans un garage de l'ancienne poste d'Yvoir, rue Puits du Champ. Ce bâtiment, racheté par la commune, a pour vocation de devenir la Maison de la ruralité. Que les édiles locaux soient ici sincèrement remerciés pour l'accueil réservé aux Colis du Cœur dans un local agréable, facile d'accès et qui offre les meilleures conditions pour recevoir les familles bénéficiaires.

Depuis 1994, les Colis du Cœur ont fait bien du chemin. Les équipes de bénévoles se sont largement étoffées depuis lors, œuvrant à la confection et à la distribution de colis alimentaires et à la livraison d'inventus d'épicerie locales. Au départ du « camp de base » à Yvoir, les Colis du Cœur rayonnent sur le territoire des communes de Anhée et Yvoir.

Cet été, l'association a été sollicitée à maintes reprises pour intervenir en faveur de familles sinistrées suite aux inondations.

Aujourd'hui, l'avenir est incertain pour beaucoup. L'augmentation des coûts de l'énergie (électricité, gaz, mazout ...) va grever sérieusement les budgets des faibles revenus. L'Asbl s'attend à devoir répondre à de nouvelles demandes. Plus de trente familles de chez nous (une bonne centaine de personnes) sont aujourd'hui aidées par les Colis du Cœur. Demain, il faudra en épauler d'autres. Pour engranger des moyens, les Colis du Cœur ont besoin de notre générosité concrétisée soit par un engagement comme bénévole, soit en versant un don sur le compte BE 02 3100 3593 3940 de la Saint-Vincent de Paul de Bruxelles (communication : SVP Colis du Cœur n°60). Attestation délivrée pour un minimum de 40 €. Ou directement sur le compte des Colis du Cœur n° BE 09 0682 4739 1857 (sans attestation).

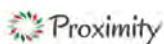
<http://lescolisducoeur.e-monsite.com/>



DANS MA COMMUNE

► CAMPAGNE PROXIMITY - FONDATION CYRYS ET BE PLANET

APPEL À PROJETS POUR LES CITOYENS ET LES ASSOCIATIONS



POUR UN TERRITOIRE PLUS DURABLE, HUMAIN ET SOLIDAIRE

Si vous avez des idées et suggestions qui ont un impact positif sur l'environnement et la solidarité et qui portent sur des thèmes comme : la biodiversité, l'énergie, les déchets, l'alimentation et l'agriculture, l'économie circulaire, la mobilité, ... Proximity est une opportunité pour les réaliser !

Proximity est une campagne des Fondations CYRYS et BE PLANET sur les communes d'Anhée, Dinant, Hastière, Houyet, Onhaye et Yvoir, avec l'objectif de soutenir et renforcer les projets citoyens et associatifs en faveur de la transition écologique et solidaire.

Des exemples de projets ? Créer une « outilhèque » ; planter un verger collectif ou créer un potager partagé ; organiser une formation pour apprendre à rouler à vélo, à l'entretenir / le réparer ; développer un pool de vélos partagés dans un village ; faire des ateliers « Récup », améliorer la convivialité de son quartier, etc.

Participer à Proximity, c'est poser sa candidature pour recevoir un appui financier. C'est aussi intégrer un réseau d'acteurs

mobilisés autour des valeurs de la solidarité et de la durabilité, avoir la possibilité de participer à une campagne de mobilisation pour trouver du matériel, des compétences, des bénévoles au sein de la population et profiter d'une médiatisation. C'est aussi une belle opportunité pour rencontrer des citoyens et des associations engagés dans une démarche positive de solidarité et de durabilité, à partir du mois de septembre.

Qui peut participer à l'appel à projets ? Les ASBL, les collectifs de citoyens constitués en association de fait, les coopératives et les fondations.

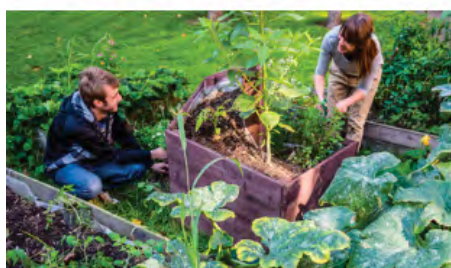
Quel est le processus de sélection des projets ? Les projets seront sélectionnés par un jury composé d'experts et de citoyens des 6 communes tirés au sort.

Quels sont les critères de sélection ? L'impact social, environnemental et économique du projet, la dimension participative et les partenariats, la faisabilité et la pérennité du projet et enfin son originalité et sa répliquabilité. Rejoignez-nous lors des ateliers participatifs et d'autres événements pour vous inspirer, rencontrer d'autres citoyens et acteurs locaux et trouver une aide pour construire votre projet !

Toute l'information sur

<http://cyrys.proximitybelgium.be/>

Retrouvez les informations sur le lancement de cette campagne et les dates d'organisation des ateliers



www.anhee.be

DANS MA COMMUNE

► NOUVEAU STATIONNEMENT À VENIR À BIOUL

A partir du 1^{er} janvier 2022, le stationnement à Bioul va subir d'importantes modifications.

En effet, une zone de stationnement à durée limitée va voir le jour. La durée du stationnement sera limitée à 60 minutes avec obligation d'utiliser son disque afin d'être en ordre.

Cette zone sera prévue durant tous les jours de la semaine entre 8h00 et 16h00 et concernera les zones suivantes :

- La rue de Fraire à hauteur du n°9A ;
- La rue de Salet à hauteur du n°2 ;
- La rue Rond-Fossé à son entrée côté rue de Fraire ;
- La rue d'Arbre à hauteur du n°5 ;
- La place Vaxelaire à hauteur du n°8.

Pour faire respecter ces nouvelles mesures, des panneaux seront apposés aux endroits voulus afin d'indiquer, entre autres, l'obligation de la pose du disque afin de limiter la durée maximale de stationnement.

En ce qui concerne la place Vaxelaire, les deux rangées de places bordant la rue de Rouillon seront également limitées à une durée de 60 minutes, exception faite pour les emplacements pour les personnes à mobilité réduite.

Ces emplacements vont également subir une modification : les deux emplacements seront désormais situés de part et d'autre de la place et perpendiculaire à la route.

Ces changements ont pour but de faciliter l'accès aux commerces et services situés le long de la chaussée de Rouillon ou à proximité de la place Vaxelaire.



► INFORMATIONS CONCERNANT LE MARCHÉ D'ANHÉE

Suite aux nouvelles mesures sanitaires, il faudra dorénavant de nouveau porter son masque lorsque vous vous rendez au marché d'Anhée le mardi matin.

Ce message s'adresse à l'ensemble des personnes présentes sur le marché, aussi bien les maraîchers que les visiteurs.

Pour rappel, le marché se déroule tous les mardis de 8h00 à 12h00 sur la place d'Anhée. Vous aurez l'occasion d'y retrouver les stands suivants notamment :

- Maraîchers
- Fleuristes
- Poulets rôtis
- Boucherie
- Poissonnerie
- Vêtements
- Articles ménagers

Si besoin, un bus gratuit est mis à la disposition des villageois. Ce bus effectuera 2 trajets et ceux-ci sont disponibles sur notre site internet.



www.anhee.be

L.P. - Techniques et Bâtiment
Entreprise générale

Electricité
et techniques du bâtiment



Louis PATRIS
+32 (0)476 84 42 93

lptechniquesetbatiment@gmail.com

TVA: BE 0751.975.771 - IBAN: BE61 1431 1257 9517

Etienne JAUMOT

ENTRETIEN des PARCS et JARDINS

18, Rue du Canon - 5537 ANHEE s/Meuse

☎ 082/61.20.29 - G.S.M. 0478/28.97.64

Votre paysagiste

Un devis vous sera
livré sur demande



Que 2022, soit l'année de l'Espoir pour tous !

Stéphane SCHMITZ srl

Courtier assurances et crédits **INDEPENDANT**

Tél : 082/61 37 36 - www.stephaneschmitz.be
stephane@assuranceschmitz.be

Place des Combattants 18 - YVOIR

TVA BE 0877.526.831 - FSMA 66480 A-bc

Mardi au vendredi inclus : de 9h à 12h

Lundi apm au samedi matin sur rendez-vous

LUDOVIC CUSTINNE

5537 WARNANT



0477 81 59 87

VENTE BOIS DE CHAUFFAGE - ENTRETIEN PARCS ET JARDINS
ABATTAGE & ÉLAGAGE - EXPLOITATION FORESTIÈRE

JADOMICILE SCS

INFIRMIERE À DOMICILE

AGREE MUTUELLE

PASCALE JADOT

Rue de Falaën, 1 - 5537 Sosoye
0477/39 40 71 - 082/68 98 91



VIE POLITIQUE

En date du **LUNDI 25 OCTOBRE 2021 à 20h00'**,
le Conseil Communal a été appelé à délibérer, en séance
publique, sur les points suivants :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Lauréat du Travail : remise du brevet
- 3° Arrêtés de police : ratification
- 4° Budget 2022 de l'Eglise protestante de Namur : avis
- 5° Modifications budgétaires n°2/2021 : décisions
- 6° Accueil Temps-Libre : rapports d'activités 2020-2021 et plan d'actions 2021-2022 : information
- 7° Ecoles communales - attribution du capital - périodes pour l'année scolaire 2021-2022 : décisions
- 8° Règlement du travail destiné aux enseignants définitifs et temporaires subventionnés : approbation du 19 juillet 2019
- 9° Limite de parcelles sises à Salet : décision
- 10° Vente de la salle communale de Sosoye : décision définitive
- 11° Vente d'une parcelle du domaine public à Bioul - Rue Doumont : décision de principe
- 12° Plan HP - achat d'une parcelle à Annevoie (Bois Marly) : décision de principe
- 13° Plan HP - achat d'une parcelle à Annevoie (Bois Marly) : décision définitive
- 14° PIC 2022-2024 : désignation d'un auteur de projet en vue de la réalisation de la réfection de la rue de Falaën à Sosoye - marché public : décisions
- 15° Désignation d'un auteur de projet en vue de la réalisation d'ouvrage de lutte contre les inondations (crues et ruissellements) à Maredret : marché public : décisions
- 16° Achat d'une nouvelle camionnette + tri benne basculante : marché public : décisions
- 17° Convention entre la Région Wallonne et la Commune dans le cadre de l'installation d'une œuvre d'art sur le pont du Ravel à Sosoye : décisions
- 18° Commission Locale de Développement Rural - approbation du règlement d'ordre intérieur mis à jour : décisions
- 19° Coût - vérité budget 2022 - taux prévisionnel de couverture des déchets : décisions

www.anhee.be

Oui, je souhaite recevoir gratuitement l'entièreté du compte rendu du conseil communal en séance du :

☐ **25 OCTOBRE 2021**

Talon à renvoyer à Administration communale d'Anhée - cellule communication - Place communale 6 à 5537 Anhée

Merci de me l'envoyer gratuitement par courrier à l'adresse suivante :

Mr/Mme :

Adresse :

► UN ÉCRIVAIN PUBLIC À VOTRE SERVICE DANS VOTRE COMMUNE

Ecrire à une administration publique, rédiger un CV, une lettre de motivation, envoyer une lettre de réclamation, écrire une lettre de remerciement ou à un.e ami.e vous rebute ? Alors l'écrivain public est là pour vous !

Tous les mardis matin, dans les locaux du CPAS d'Anhée, sur rendez-vous au 082/61.14.33

L'écrivain public peut également aider les particuliers avec leur déclaration d'impôt.

Où? Quand?

... sur rendez-vous.. au 082/61 14 33

Dans les locaux du CPAS - Chaussée de Dinant. 9 Bte 2 à 5537 Anhée
tous les mardis matin, de 9H30 à 11H30

Service GRATUIT!



Ecrire à une administration publique ?

Rédiger un Curriculum Vitae, une lettre de motivation ?

Envoyer une lettre de réclamation ?

Ecrire une lettre de remerciement, ou à un(e) ami(e) ?



UN ÉCRIVAIN PUBLIC

à votre service
dans votre commune

→ à Anhée

www.anhee.be

PIRSON' IMPRIMERIE sprl

PHOTOCOPIES • MÉMOIRES • TFE • RELIURE
CRÉATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION
DE LA CARTE AU PANNEAU • DÉLAI RAPIDE
SCANNAGE ET COPIE GRAND FORMAT

*Les commerçants du bulletin communal
et la sprl Pirson' Imprimerie
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année nouvelle*

IMPRESSION DE LIVRES HAUTE QUALITÉ
PETIT ET GRAND TIRAGE (NOMBREUSES RÉFÉRENCES)

Rue Grande 56 • 5537 ANHEE • 082/61 36 49 • 0476/32 68 75 • 0477/ 19 02 02

✉ pirsonimprimerie@skynet.be 🌐 <http://www.pirson-imprimerie.be>

pompes funèbres MARION

S.P.R.L.

5537 BIOUL

Organisation complète
des funérailles

071 79 95 97

Funérarium 3 rue de Frisles - 5537 BIOUL - **Funérarium** 1/A rue sur Champst - 5530 YVOIR
Funérarium 22 rue Hennevauche - 5640 METTET

ENVIRONNEMENT

► INONDATIONS DE JUILLET COMME CALAMITÉS PUBLIQUES NATURELLES : NOUVELLE DATE POUR LES DOSSIERS

Les inondations survenues les 15 et 16 juillet et celles du 24 juillet 2021 sont dorénavant toutes les 2 reconnues comme calamités naturelles publiques. Aussi, si vous avez été victime de ces inondations, vous pouvez dès à présent introduire un dossier via le formulaire spécifique de « demande d'aide à la réparation des biens en cas de calamités naturelles » auprès du Service régional des Calamités.

A cet effet, vous pouvez télécharger ce formulaire sur le portail des Pouvoirs locaux ou le compléter directement en ligne : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-aide-la-reparation-dans-le-cadre-dune-calamite-naturelle-publique>.

Nous vous annonçons dans le précédent bulletin communal la date du 30 novembre pour la remise des dossiers. **ATTENTION : cette date n'est pas correcte : les demandes doivent être envoyées pour le 18 avril 2022 au plus tard**, ce qui permet d'avoir un délai plus conséquent pour transmettre votre demande.

Nous attirons de nouveau votre attention que si les biens endommagés sont couverts par un contrat d'assurance, il faut demander l'intervention de la compagnie d'assurance avant d'introduire sa demande.

Si vous éprouvez des difficultés pour compléter ces documents, vous pouvez contacter et prendre rendez-vous avec le service environnement de notre administration au 082/69.86.20 ou par mail : environnement@anhee.be.

Dossier à renvoyer pour le **18 avril 2022** auprès du

Service Régional des Calamités,
Avenue Gouverneur Bovesse, 100 à 5100 JAMBES
ou par mail : calamites.interieur@spw.wallonie.be
tél : 081/32 32 00

► NOUVEAU TARIF POUR LES ENCOMBRANTS

Un petit changement est à noter au niveau du ramassage des déchets : le tarif est modifié, passant de 25€ à 28,60€.

Pour rappel, un encombrant est par définition un déchet trop volumineux pour entrer dans le conteneur gris ou un sac poubelle. Exemples : matelas, sommiers, balatum, tapis plain, papiers peints, miroirs...

Pour la collecte de vos encombrants, il est nécessaire de réserver au 082/69.86.10 (service population) avec un paiement préalable de 28.60€ (à la place de 25€) sur le compte IBAN BE 03 0910 0051 9684.

Les jours de collectes vous seront communiqués le moment venu et seront disponibles sur le calendrier des collectes 2022. Vous pouvez à tout moment consulter le calendrier en ligne également sur www.bep-environnement.be.



www.anhee.be



Rudy Cassart
0475/40 61 17

Vente de bois de chauffage



TOITURES CROUQUET

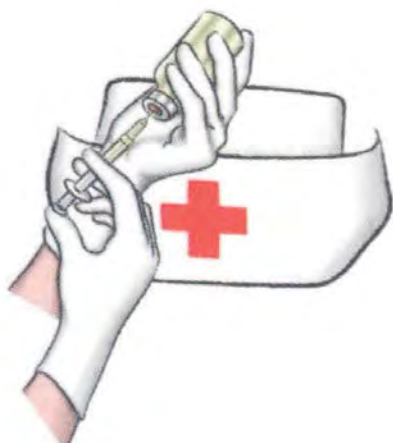


Ramonage - Réparation toiture
Maçonnerie - Rejointoyage cheminée
Zinguerie

Benoît CROUQUET

Rue du Tricointe, 31 a
5530 YVOIR - benoit.crouquet@toiturescrouquet.be

Tel. / fax : 082/61.35.58
G.S.M. : 0475/74.13.59



Thérèse CHERPION - MUKANTABANA

INFIRMIÈRE À DOMICILE • TOUS SOINS

Tél. 0471 71 03 72

Agréée toutes mutuelles

ENVIRONNEMENT

► SCOLYTES DE L'ÉPICÉA EN FORÊT : TOUS LES PROPRIÉTAIRES SONT CONCERNÉS



Depuis 2018, les peuplements d'épicéa subissent les attaques d'un petit insecte ravageur appelé scolyte. Cet insecte a une capacité de reproduction particulièrement grande lorsque les températures sont élevées au cours de la saison de végétation, ce qui a été le cas ces dernières années. A titre d'exemple, des spécialistes suisses indiquent qu'à partir de deux individus présents au printemps, nous en obtenons 50 après une génération, 1350 à la seconde génération et 30.000 à la troisième. Quand on sait que 2 à 3000 scolytes peuvent provoquer la mort d'un arbre d'un m³, on comprend aisément les risques que l'on prend si le forestier ne réagit pas très rapidement au printemps en cas d'attaque.

Ces insectes se déplacent également très facilement, ce qui fait que des populations locales peuvent aisément attaquer les peuplements voisins dans un rayon de 500 mètres de leur site de reproduction. Cela signifie que les propriétaires forestiers d'une commune sont dépendants du travail de lutte de leurs voisins.

Pour permettre d'assurer une lutte efficace à l'échelle de la commune, différents outils ont été mis au point avec l'aide du Département de la Nature et des Forêts. Ceux-ci permettent de limiter les populations de scolytes présentes au printemps par un système de piégeage et d'éliminer très rapidement les arbres attaqués.

Pour que cette lutte soit réellement efficace, il faut aussi que chaque propriétaire surveille ses peuplements et traite les bois scolytés dès qu'ils sont repérés. C'est d'ailleurs une obligation légale.

Les propriétaires qui ne disposeraient pas des compétences nécessaires pour gérer ce problème peuvent faire appel à des experts forestiers (liste disponible sur le site <http://www.experts-forestiers.be/liste.pdf>) ou, pour les petites propriétés forestières de moins de 5 ha, à la Cellule d'Appui à la petite forêt privée (site <https://www.oewb.be/la-cellule>).

Si les exploitations ne sont pas réalisées rapidement, le Département de la Nature et des Forêts contactera les propriétaires pour leur rappeler leurs obligations et pour fournir, si nécessaire, quelques pistes de solutions complémentaires.

En l'absence de réaction et étant donné les risques importants pour les propriétés voisines (privées, communales ou domaniales), la loi prévoit que le Bourgmestre peut faire traiter d'office ces bois litigieux aux frais du propriétaire.

Il est donc important de prendre conscience que tous les propriétaires d'une commune se trouvent dans le « même bateau » et dépendent les-uns des autres pour assurer une lutte efficace contre cet insecte ravageur.

Nous comptons donc sur tous les propriétaires forestiers de la commune pour contribuer ensemble à une gestion efficace de cette crise de scolytes.

www.anhee.be

**SOLDES
DE 20 À 50 %**

DU 1er AU 31/01/2022

**SUR TOUTES
LES LUNETTES OPTIQUES
DE STOCK ET 20 %
SUR LES SOLAIRES**

**OPTIQUE
LEDQUX**

Rue Grande, 85 - 5537 ANHÉE - 082/61.48.00

Mardi - vendredi : 9 h 30 - 12 h 30 & 13 h 30 - 18 h 30
Lundi & samedi : 9 h 30 - 12 h 30 & 13 h 30 - 17 h 30



Collège de Godinne-Burnot

**Collège
de Godinne
Burnot**

Enseignement Général
et Technique de Transition
(Éducation physique,
Sciences appliquées,
et TT Arts)



Internat mixte

Une école, deux sites.

Renseignements et inscriptions :

082 61 04 00
Secondaire, Primaire
et Internat

081 42 01 90
Secondaire, Primaire
et Maternelle

www.godinne-burnot.be



Anhée, Hun, Annevoie, Bioul, Denée, Maredret,
Sosoye, Salet, Haut-le-Wastia, Warnant

Concours des plus belles façades ou fenêtres de Noël 2



Inscriptions jusqu'au 17 déc 2021

Par téléphone au 0474 04 37 15;

Par mail : maisonruralitebioul;

Par Facebook: @MaisonRuraliteBioul

Les lauréats recevront un panier de lots offerts
par nos commerçants locaux ! 🧑‍🎄



Une initiative de la Maison de la Ruralité en collaboration avec l'Agence de Développement Local, la Commune d'Anhée et nos commerçants locaux

► ÉVÉNEMENTS DE LA MAISON DE LA RURALITÉ

Les Fêtes de fin d'année approchent à grands pas et pour fêter ça, la Maison de la Ruralité, l'Agence de Développement Local et nos commerçants locaux vous proposent la deuxième édition du concours des plus belles façades et fenêtres de Noël. Comme l'année dernière vous pourrez nous envoyer votre photo par mail à l'adresse :

maisonruralitebioul@gmail.com.

Si vous êtes dans l'impossibilité de nous la faire parvenir, nous nous ferons un plaisir de venir prendre la photo pour vous. Cette année, les prix seront divisés en prix du jury et un prix du public.

Les photos seront publiées sur la page Facebook de la Maison de la Ruralité et la photo avec le plus de mention « j'aime » remportera le prix du public.

Les photos seront aussi soumises à un jury qui élira les autres gagnants.

Vos photos doivent nous parvenir avant le samedi 18/12 à minuit.

Intéressé(e)s ? Alors suivez-nous sur notre page Facebook @maisonruralitebioul ou contactez-nous par mail à l'adresse : **maisonruralitebioul@gmail.com** ou par téléphone au **0474 04 37 15**.

Retrouvez-nous le samedi **5 février 2022 à 20h00** à la Maison de la Ruralité pour : **Les contes coquins** : un spectacle pour le plaisir de Madame et de Monsieur.

Venez découvrir ce spectacle où les mots coquins s'enchevêtrent dans une succession d'histoires dont seule notre interprète, la charmante Sophie Didier, a le talent nécessaire pour en retirer toute la poésie. Les spectateurs ne manqueront pas d'être titillés.

Un **avant-goût de Saint Valentin** dans une salle agencée en soirée cabaret pour vous proposer mets et bulles. PAF : 15€.

Infos et réservations :

Par mail à l'adresse : **maisonruralitebioul@gmail.com** ou par téléphone au **0474 04 37 15**.

Adresse : Place Vaxelaire 20, 5537 Bioul.

Une activité de la Maison de la Ruralité avec le soutien du Centre culturel de Dinant.



► LA BOÎTE À LIVRES DU CEC

Lors des stages de Toussaint, les enfants participant au stage organisé par le CEC Kaléidoscope « Vivre les livres » ont eu l'occasion de découvrir plus en profondeur ces derniers à travers de nombreuses activités.

Mais ce n'est pas tout : lors de ce stage, ils ont également pu se plonger dans la décoration d'une nouvelle boîte à livres.

Cette boîte trouvera prochainement sa place au sein de notre entité, plus précisément près de l'école communale d'Anhée.

C'était un chouette moment pour l'ensemble des enfants présents !



SPORTS

► HOCKEY CLUB ANHÉE

Aujourd'hui, nous vous présentons le dernier club de sport arrivé dans la commune, le Hockey Club Anhee. Voici les paroles du président, Esteban Fallay, qui nous présente son club :

« Le Hockey Club Anhee a commencé à mûrir dans ma tête durant la période du confinement. En effet je ne pouvais plus continuer à jouer dans des clubs plus lointains dû à ma situation professionnelle. De plus j'ai toujours souhaité faire découvrir le hockey dans ma région et plus particulièrement notre commune, et c'est ainsi après avoir discuté du projet avec la fédération que l'on décida (dans un premier temps, mes parents et amis proches) à se lancer dans l'inconnu avec pour objectif d'être un club de hockey reconnu et durable dans le temps qui permettrait de mettre en lumière notre région et ce beau sport qui mérite d'être plus connu dans nos contrées. Maintenant nous comptons actuellement deux équipes (une « messieurs » en Nationale 3 indoor et une enfant en U12 régionale indoor en Wallonie-Bruxelles) et nous développons une équipe qui se crée tout doucement chez les petits (7-8 ans).

Evidemment, tout le monde est le bienvenu : le hockey est un sport qui est pratiqué par n'importe qui, qu'importe l'âge et les genres. Le tout est d'être rassemblé derrière une passion commune dans le fair-play et la fierté de pouvoir représenter notre région quelquefois dans des déplacements lointains, et donc de la faire connaître.

Personne de contact :

Fallay Esteban : président 0471/39.99.33 -

Somville Séverine : Secrétaire 0496/26.82.54



www.anhee.be

VIDE MAISON ET ENTREPRISE



- NETTOYAGE LOGEMENTS INSALUBRES (APRÈS DÉCÈS, SUCCESSION, APRÈS SINISTRE)
- ENLÈVEMENT DE TOUT TYPES DE DÉCHETS (MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX)
- REMISE EN ORDRE DES EXTÉRIEURS

RUE DES VERGERS, 14 - 5530 YVOIR
davyguidarini@hotmail.com

GUIDARINI DAVY - 0486/17.07.02

Mon Associé.be

Envie de vous décharger de votre suivi administratif, d'être davantage sur chantier et d'améliorer votre productivité ?

Suivi Commercial



Gestion Administrative



Digitalisation



Support régulier ou ponctuel



Libérez-vous de votre administratif

Contactez-nous :

Pour l'arrondissement de Dinant, Yvoir, Ciney, Beauraing, Rochefort

+32 494 / 06 66 78

a.rimez@monassocie-dinant.be

ENFANTS & ENSEIGNEMENT

► ECOLE D'ANHÉE

Un devoir de mémoire

Le 20 octobre, les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} primaires de l'école communale de Anhée, ont participé à la commémoration dédiée au lieutenant de Wispelaere.

Un devoir de mémoire et une sensibilisation importante face à un acte héroïque.

L'exploit suicidaire de ce militaire a suscité une réelle émotion au sein des enfants.

Il était non seulement un soldat mais avant tout un homme et un père de famille.

Les réalités de la 2^{ème} guerre mondiale font partie de notre histoire et

il est primordial d'en perpétuer le souvenir.

Dans ce but, le 11 novembre, les élèves de 4^{ème} primaire sont allés déposer une gerbe au monument pour la célébration de l'Armistice.

Ces célébrations ont sans aucun doute laissé des traces dans chaque petite tête.



La miellerie de Warnant

Le lundi 8 novembre, nous sommes partis avec nos copains de 2^{ème} et 3^{ème} maternelle de l'école communale d'Anhée à la miellerie de Warnant. Nous avons appris à mieux connaître les abeilles et leurs différents métiers. Nous avons même observé l'intérieur d'une ruche.

Monsieur l'apiculteur nous a expliqué les étapes de la fabrication du miel. Nous étions tous transformés en petites abeilles grâce à nos antennes.

C'était très chouette et enrichissant !

Merci à Madame Fabienne et Monsieur Roland de nous avoir accueillis si gentiment.

De retour en classe, nous avons dégusté quelques-uns des multiples produits à base de miel que nous avons achetés dans leur petite boutique : le miel d'hiver, le choco au miel et les bonbons au miel.

Nous nous sommes régelés !



Séjour citoyen

Du 4 au 8 octobre, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année se sont rendus au Domaine de Farnières pour un séjour citoyen en plein cœur de la forêt ardennaise. Situé au pays du Val de Salm, sur la commune de Vielsalm, le château de Farnières domine un

site de 43 hectares de parcs, de bois et de prairies. Cette semaine leur a permis de se découvrir eux-mêmes, de découvrir les autres, de goûter à beauté de la nature, de dépasser, de collaborer.



► ECOLE DE BIOUL

Planète Mômes

Ce lundi 4 octobre, les élèves des classes maternelles, les 1^{ère} et 2^{ème} primaires ont participé au spectacle « **les Arts et les couleurs** ». Arlequin a perdu les couleurs de son costume. Pour les retrouver, il aura fallu l'aide de Pamina, la violoniste, d'Alberto le sculpteur, de Carole la danseuse et de Rosa la peintre. Au delà des objectifs pédagogiques, ce moment aura permis aux élèves de découvrir plusieurs disciplines telles que la peinture, l'expression par la danse, les formes et la matière de la sculpture ... bref, un spectacle haut en couleurs.

« **Un seul être humain, des milliers de cultures** » était le thème du spectacle auquel les élèves de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaires ont eu l'occasion d'assister.

Ils en retiendront une origine commune avec l'Homo Sapiens en Afrique. C'est un nomade qui s'est installé sur les différents continents. Il a construit des cités, il a parlé 7000 langues différentes, inventé de nombreuses écritures et créé des milliers de cultures. Mais l'être humain est fondamentalement resté un voyageur.

Les enfants ont eu le plaisir de compter, dire « bonjour » en différentes langues. Quelle richesse à l'heure actuelle !

Classes de dépaysement

Ce début octobre, les 1^{ère} et 2^{ème} primaires de Bioul sont partis « **A l'assaut de notre village** ». Ce fut 3 journées durant lesquelles plusieurs éléments du passé faisaient partie intégrante des différentes découvertes au sein même du village de Bioul. L'architecture, les jeux anciens construits avec des



Les élèves des classes maternelles d'Annevoie ont eux suivi « **Le fabuleux voyage de madame Valise** ».

Un programme plein de rebondissements qui aura permis aux enfants de vivre à la manière des enfants du monde, tout en s'amusant. Manger, s'habiller, se loger, jouer, danser, chanter, voilà bien des devoirs pour tous. Mais comment cela se passe-t-il lorsqu'on se trouve en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud ou ailleurs ?



éléments de la nature, les danses de nos aïeux, des recettes à la façon d'autrefois ...

Différents objets de 2021 ont même été rassemblés dans une boîte et enterré pour laisser une trace aux générations futures ... à vous de chercher !



Et enfin, les 6 classes primaires d'Annevoie ont fait un « **Voyage dans le temps** ». Ce programme ludique et pédagogique a permis aux élèves de vivre selon les us et coutumes de nos ancêtres à travers différentes époques. Toutes les activités étaient prévues dans le but de mieux comprendre l'évolution et de percevoir qui nous sommes par rapport à notre passé. Les époques qui ont été traversées sont la Préhistoire, l'Egypte antique, les Gallo-romains et la Moyen-âge.

La machine à remonter le temps aura permis ce grand voyage ne manquait d'activités créatives.



ENFANTS & ENSEIGNEMENT

► ECOLE DE LA MOLIGNÉE

Classe maternelle de Denée

Nous avons commencé l'année avec la découverte de la ferme. Différentes activités et excursions ont eu lieu :

- Nous avons visité la ferme de Clément Verstegen où nous avons pu observer les tracteurs, les remorques, les moissonneuses, ...
- Nous nous sommes, également, rendus dans une ferme pédagogique à Schaltin « La Ferme du Bois du Bocq »



(nous avons pu nourrir les animaux, faire des tours à dos de poney, nettoyer les vaches, ...)

- Nous nous sommes, aussi, lancés dans un nouveau projet : « Accueillir une mini ferme à l'école » (les ouvriers de la commune nous ont construit un bel enclos). Nous avons, ensuite, aménagé cette mini ferme d'un abri pour nos animaux. Nous commençons à accueillir nos nouveaux amis (poules et lapins) et nous sommes en attente d'autres (canards, chèvres, ...).



Les activités de l'école de Denée

Collaboration avec la bibliothèque pour les classes maternelles et P3/P4.



Journée Adeps pour toutes les classes primaires.



Journée à Treignes : musée du Malgré Tout pour les P3/P4/P5/P6.



Fête d'Halloween à l'école.



Récolte de légumes pour l'école du dehors

Les enfants ont récolté le fruit (ou plutôt les légumes) de leur travail dans le potager : bettes, salades et choux. Ils ont également replanté les plants de chicons arrachés avant les congés d'automne. Cultivés de manière biologique, les légumes conservent toutes leurs saveurs. Un vrai délice... Les élèves ont aussi proposé une vente de plants de fraisiers. La somme récoltée leur permettra de vivre une journée sportive organisée un peu plus tard dans l'année scolaire. Les enfants de la section maternelle ont réalisé des montages floraux avec des fleurs de saison dans des potimarrons.

Durant les prochaines semaines, les enfants vont réaliser des œuvres qui seront vendues lors du marché de Noël organisé le 17 décembre à l'école de Haut-le-Wastia. Si vous souhaitez acheter une décoration ou vous restaurer dans une ambiance conviviale, n'hésitez à venir nous rendre visite.



► AUTOMNE AU MUSÉE DU SOUVENIR

Les 19 et 20 novembre 2021, c'était l'automne au Musée du Souvenir à Haut-le-Wastia, un événement spécial durant lequel les bénévoles du musée proposaient diverses animations ainsi qu'un bar avec petite restauration à destination des visiteurs. Au programme : des visites du Musée en nocturne pour les deux jours et une balade commentée d'une distance de 5km reprenant des lieux importants des combats de mai 1940 suivie de la prestation de la chorale chœur des Mômes de Haut-le-Wastia le samedi. Une belle occasion de découvrir cet incontournable de la Commune, reprenant des éléments marquants et emblématiques du début de la Seconde Guerre Mondiale. De même, des reconstituants étaient présents lors de cette deuxième journée et des tours d'honneurs ont été effectués en compagnie des visiteurs présents.

Mais le Musée du Souvenir, qu'est-ce c'est exactement ?

Le Musée voit le jour en 2003 et se concentre sur les événements de la Seconde Guerre Mondiale se passant dans la commune d'Anhée durant la semaine du 10 mai au 17 mai 1940, le tout illustré par une large collection d'objets. Riche en découvertes et en émotions, la visite surprend par son extrême précision ainsi que ses reconstitutions : les uniformes repris sur les mannequins sont identiques et surtout authentiques, proviennent parfois des vétérans et leurs familles et l'ensemble des maquettes reprennent le déroulement des événements passés tels qu'ils se sont réellement déroulés.

A travers les différentes salles, vous serez transporté dans l'univers de la Seconde Guerre Mondiale entre souvenirs et récits : chaque salle étant réservée à un thème en particulier (la première salle étant concentrée notamment sur l'aviation). Lors des visites, les guides vous donneront tous les détails des événements passés.

Le but du Musée n'est pas de servir de simple exposition mais bien de servir l'Histoire : beaucoup d'objets exposés ont

vraiment appartenu aux vétérans de mai 40. Ils ont donc chacun une histoire de guerre et leur histoire avant leur arrivée au Musée. C'est comme cela que vous aurez l'occasion de découvrir tout ce qu'il s'est passé à Haut-le-Wastia durant cette guerre et vous risquez d'être surpris par l'importance de ce village dans des événements d'une telle ampleur.

Le musée met en avant 2 pièces uniques au monde, qui sont le joyau des éléments exposés : l'empennage d'un Morane-Saulnier MS 406 ayant participé activement à la Guerre derrière se cache d'une fameuse histoire. La deuxième pièce s'avère être un canot pneumatique allemand ayant également été récupéré à la suite de la Guerre. Et ces deux pièces sont en bonne compagnie au sein de l'héritage exposé.

Depuis le 8 novembre dernier, le Musée est également devenu membre du réseau « *BELGIUM, BATTLEFIELD OF EUROPE* », chapeauté par le « *War Heritage Institut* », une référence en matière d'histoire militaire. C'est un honneur pour le Musée de Haut-le-Wastia d'être reconnu à une telle échelle, mettant en avant la qualité du travail de son équipe de bénévoles et cela met en avant la qualité générale du musée, qui est également repris dans le guide des musées européens.

N'hésitez donc pas à venir le découvrir et donc soutenir le souvenir. Pour cela, vous avez l'occasion de venir entre le 1er mai et le 15 octobre lors des weekends et jours fériés. Il est également possible de venir à d'autres moments de l'année mais il est alors nécessaire de prendre un rendez-vous pour réaliser une visite de groupe. Le prix de la visite est de 5€ pour les adultes, 4€ pour les groupes et les seniors et enfin gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le musée du souvenir sur leur site internet via l'adresse suivante : <http://www.museedusouvenirmai40.be/>



A VOTRE SERVICE

► MISE À JOUR DU LOGICIEL DE LECTURE DE CARTE

Si l'on souhaite utiliser des applications en ligne au moyen de la carte d'identité, cela nécessite une mise à jour du logiciel de lecture de la carte.

Afin de ne pas être confronté à un problème de lecture de votre nouvelle carte, nous vous invitons à procéder à la mise à jour du logiciel eID sur le site dédié à l'eID: <https://eid.belgium.be/fr>

La mise à jour de l'application "eID Viewer" se fait aussi via ce site. Cette application vous permet de changer vous-même votre code Pin et de vérifier la validité des certificats se trouvant sur votre carte. Le certificat Authentification vous donne accès aux applications et le certificat Signature vous permet de signer des documents de manière électronique.

► UN PROBLÈME TECHNIQUE AVEC VOTRE CONTENEUR ? RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DU BEP-ENVIRONNEMENT

En cas de dégâts sur votre conteneur (gris, vert ou jaune) ou encore de non-vidange de celui-ci, vous pouvez directement contacter le BEP – Environnement sans passer par une étape intermédiaire. En effet, sur leur site internet bep-environnement.be, de nouvelles modalités pratiques ont été mises en place et vous pouvez poser directement votre demande via l'onglet « Réclamations ».

Dans cet onglet, afin de faire part de votre demande, vous devez :

- Sélectionner « Citoyen »
- Ensuite, sélectionner l'intitulé qui correspond à votre demande (collectes en porte-à-porte, recyparcs ou problèmes techniques conteneurs et puces).

Quand votre choix est défini, choisissez l'option « formulez votre réclamation ». Suite à ce choix, vous arriverez sur un formulaire de réclamation qui nécessitera que vous donniez certaines informations pour les biens de votre requête ainsi que vos coordonnées.

Afin de faire part de votre demande, le passage par le site internet reste la règle et le moyen efficace afin que celle-ci soit prise en compte.



► JOURNÉES DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU BREVET



C'est dans les locaux de la Maison de la Ruralité à Bioul que l'ALE, en collaboration avec la Croix-Rouge de Belgique, a organisé 2 journées de formation pour l'obtention du brevet BEPS (Brevet Européen des Premiers Secours).

Le formateur ainsi que le groupe formé de 11 personnes motivées, très interactives et avides d'apprendre les bons gestes, ont fait de cette formation un réel succès.

Sabine Noël-collaboratrice ALE-0472/898904



www.anhee.be

POUR VOTRE PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN COMMUNAL : PIRSON ' IMPRIMERIE sprl
0477 / 192 202 - 082 / 61 36 49 - e-mail : pirsonimprimerie@skynet.be



BURLET & FILS

- Produits Pétroliers

À votre service depuis 1946 !

Rue Haute, 31
5537 Denée
Tél. 071 79 92 13



GAETAN BODEN

PARCS ET JARDINS
AMÉNAGEMENT & ENTRETIEN
ABATTAGES www.jardingaetanboden.be



0479 / 33 26 22
5530 GODINNE

► CHARTE URBANISTIQUE

« Dans ce cadre de création de logement, la commune d'Anhée a mis en place une charte urbanistique, comme outil d'aide, afin de guider l'étude de faisabilité ou la conception d'un projet. Par création de logement, il faut entendre tout projet de placement d'installation résidentielle, ainsi que de transformation, d'extension, de construction et de division de logement(s).

Depuis le 1^{er} octobre 2002, un permis d'urbanisme est nécessaire pour créer un ou plusieurs logements dans un bâtiment existant, même si le projet n'engendre aucune modification de l'aspect extérieur ou de la structure portante.

Il est donc conseillé, pour tout projet de création de logement(s), ou de régularisation, de prendre connaissance de la charte urbanistique. Le service urbanisme de la commune se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. »

URBANISME : charte urbanistique en matière de création de logement(s) :

décisions

Vu le Code du Développement Territorial ;

Vu le livre I^{er} du Code de l'environnement ;

Vu l'article L1123-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'accroissement des demandes de division de logements et ses conséquences tant au niveau de la mobilité que de la qualité de l'habitat ;

Considérant que ces demandes entrent généralement dans le cadre d'une volonté spéculative et participent à une augmentation des prix locaux d'un bien ;

Considérant que la densification des noyaux centraux fait partie des enjeux du développement territorial, compris dans le Schéma de Développement Territorial ;

Considérant que, si la commune d'Anhée soutient ces objectifs régionaux, la densification sous différentes formes peut engendrer des problèmes si elle est mal maîtrisée ;

Considérant que le Collège communal a ainsi opté pour une densification raisonnée des noyaux centraux afin d'éviter la répartition d'habitat peu intégré tant d'un point de vue urbanistique que social (mauvaise gestion du stationnement, superficie habitable insuffisante, manque d'équipements, faible luminosité naturelle, ...) ;

Considérant que le Collège communal prône des logements de qualité répondant aux besoins socio-culturels des habitants, et en cohérence avec le cadre rural de la commune ;

Considérant que le contexte rural de la commune d'Anhée favorise particulièrement un déplacement par voiture individuelle, avec au minimum deux véhicules par foyer ;

Considérant qu'il s'indique en conséquence de proposer un guide pour la conception de projets visant à la création d'un ou plusieurs logements ;

Considérant que la portée de la charte urbanistique est non réglementaire et s'inscrit comme outil d'aide principal à la décision destiné à établir un cadre de référence pour l'étude des projets de création de logement(s) ;

Considérant que les règles proposées dans le cadre de cette charte ne se substituent en rien aux codes, décrets, arrêtés et règlement particulier qui constituent la base légale en matière d'urbanisme et de logement ;

Considérant que l'approbation de ce document par les instances communales l'érige en ligne de conduite à forte valeur ;

Considérant que par création de logement, il faut entendre tout projet de placement d'installation résidentielle, en ce compris l'habitat léger tel que défini dans le CoDT, ainsi que de transformation, d'extension, de construction, et de division de logement(s) ;

ARRETE, A L'UNANIMITE :

Article 1 : caractéristiques du bâtiment dans le cadre d'une division

Le choix de la division d'un bâtiment existant doit être justifié au regard de ses caractéristiques bâties et de sa configuration parcellaire. Les divisions verticales seront privilégiées et ce, particulièrement sur les immeubles présentant 4 façades.

La division d'un immeuble ne peut pas dénaturer la composition de ses façades et doit s'accompagner de tout investissement nécessaire en vue de restaurer ou de conserver sa typologie architecturale.

Chaque logement devra respecter les normes d'habitabilité et de salubrité fixées par le Code du logement et ses arrêtés d'exécutions.

- Immeubles présentant une superficie plancher < 180m² ne peuvent être divisés

- Immeubles présentant une superficie plancher entre 180 et 275m² : ces immeubles peuvent être divisés en maximum 2 logements. Le plus grand logement doit avoir la jouissance privative d'un espace extérieur, si l'immeuble en offre la possibilité.

- Immeuble présentant une superficie de plancher > 275 m² : maintien au sein de l'immeuble :

Soit au moins un logement répondant aux critères suivants : minimum trois chambres, 120m² minimum de surface habitable et avoir un espace extérieur ;

Soit au moins deux logements répondant aux critères suivants : minimum 2 chambres, 90m² minimum de surface habitable et avoir un espace extérieur pour un des deux logements.

La division n'est autorisée que si elle est accompagnée par l'aménagement sur le domaine privé de minimum deux places de stationnement par logement (voir article 5).

Article 2 : organisation de tout type de logement

Il est nécessaire, pour répondre au mieux aux besoins, d'offrir une diversification d'habitat dans les noyaux centraux ou en périphérie de village, tout en garantissant un logement de qualité.

La superficie de chaque logement prend en compte le séjour, cuisine, sanitaires, hall d'entrée, espace de nuit et les cloisons intérieures. Seules les superficies présentant au minimum 2,40m de hauteur sous plafond sont à prendre en compte (superficie plancher).

Proposition de superficie :

Logement 1 chambre : 80 m² de superficie de plancher minimum habitable

Logement 2 chambres 90 m² de superficie de plancher minimum habitable

Logement 3 chambres 120 m² de superficie de plancher minimum habitable

Proposition de superficie minimum par pièce :

Séjour (sans cuisine) : 30m² de superficie de plancher minimum habitable

Cuisine : 15m² de superficie de plancher minimum habitable

1^{ère} Chambre : 15 m² de superficie de plancher minimum habitable

Seconde chambre 10m² de superficie de plancher minimum habitable

Pour les nouvelles constructions d'habitation unifamiliale, un minimum de 70m² d'emprise au sol est demandé, à condition que les superficies reprises ci-dessous soient respectées.

Il est important de mettre en corrélation la taille du séjour avec le nombre de chambre(s).

Les logements intégrés, ne fut-ce que partiellement, dans les caves sont strictement interdits.

L'aménagement des combles devra respecter un minimum de 2,40m de hauteur sous plafond, sur au moins la moitié de la superficie de plancher.

La création de logement aménagé entièrement dans les combles est interdite.

Article 3 : ouvertures et éclairage naturel

Les logements devront présenter au minimum une fenêtre dans la pièce de séjour principale qui sera éclairée de manière plus généreuse. Dans cette pièce, le rapport de la surface nette des fenêtres à la surface du plancher qu'elle éclaire ne sera pas inférieur à 20%. La vue directe depuis le séjour ne présentera pas d'obstacle sur au moins 3 mètres.

Pour les autres ouvertures, le rapport entre la surface du sol et la surface d'ouverture sera supérieur à 12%, suivant les critères de salubrité. Selon des dispositions du Code civil, toute vue droite ou terrasse ne peut être réalisée que si la distance de 1,90m minimum la sépare du voisin.

Les baies de toiture seront prioritairement situées sur les versants arrières.

Il sera interdit de créer un logement qui ne comprendra que des vélux.

Article 4 : aménagement intérieur

Le projet devra intégrer un espace de rangement privatif pour chaque logement (buanderie, cave, garage, ...). Une zone de rangement des conteneurs de tri sélectif doit être prévue pour chaque logement (ou un espace commun en cas de plusieurs appartements).

Les cages d'escaliers se situeront à l'intérieur du volume principal ou éventuellement dans un volume secondaire fermé.

Toute transformation devra être accompagnée des mesures nécessaires pour permettre une isolation acoustique et thermique des différents logements.

L'aménagement des réseaux électriques, de distribution d'eau, de chauffage et d'évacuation des eaux seront conformes aux législations y relatives. La localisation des compteurs doit clairement apparaître sur les plans déposés dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme et se conformer aux impositions des sociétés gérant ces matières.

Articles 5 : aménagement extérieur

La division n'est autorisée que si elle est accompagnée par l'aménagement sur le domaine privé de minimum deux places de stationnement par logement. L'aménagement de l'aire de stationnement ne s'étendra idéalement pas au-delà de la façade arrière du bâtiment.

Les immeubles qui ne peuvent répondre aux conditions précitées doivent être maintenus en habitation unifamiliale.

Il est également nécessaire que les boîtes aux lettres soient identiques et intégrées harmonieusement à la façade.

Chaque habitation devra bénéficier d'un espace extérieur privé, dont la taille sera en corrélation avec la superficie du logement.

TRAVAUX

► DU CÔTÉ DES TRAVAUX

Eclairage du terrain de foot à Denée



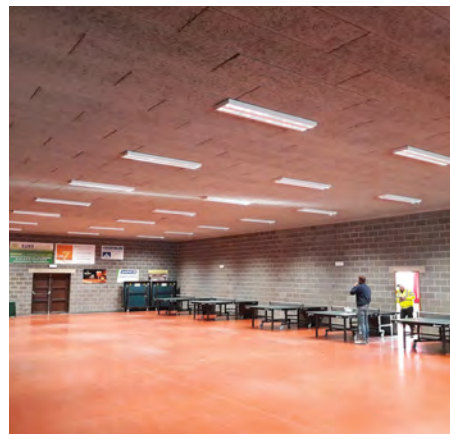
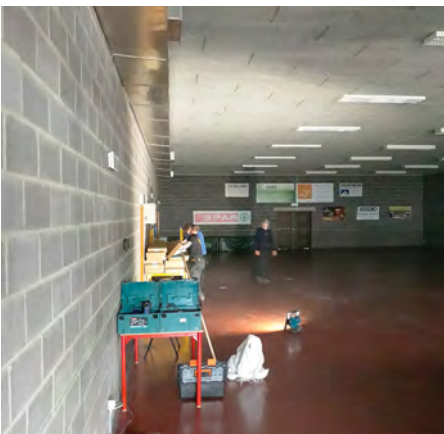
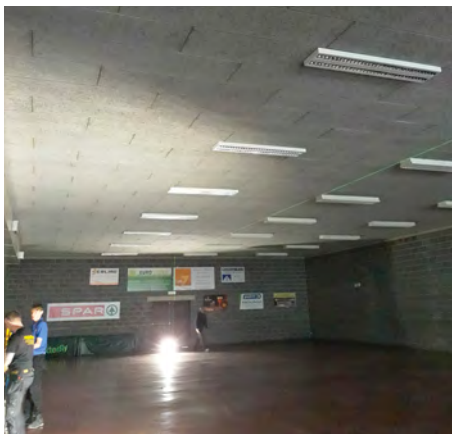
Ecole de Bioul - Portes coulissantes



Eclairage du terrain de foot à Anhée



Nouvel éclairage LED à la salle Al Royinette





Agenda des activités sur notre commune 2022

Voici le retour de l'agenda au sein de votre bulletin communal. A la suite des mesures sanitaires, un mail ou une lettre a été envoyée à l'ensemble des associations afin de faire part de leurs événements pour l'année à venir. Si vous n'avez pas reçu ce courrier, merci de nous contacter à l'adresse suivante afin de remédier à cela au plus vite : communication@anhee.be

Cet agenda sera tenu à jour aussi souvent que possible pour vous avertir de l'ensemble des événements de la commune. Ici, vous retrouverez les événements qui nous ont été communiqué début décembre pour l'agenda 2022. De nouveaux événements vont donc s'ajouter au fur et à mesure.

Nous tenons à préciser que la tenue de ces événements peut évoluer en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Si tel est le cas, vous serez informé dans les plus brefs délais.

L'ensemble de ces activités seront également reprises sur notre site internet, disponible à l'adresse suivante : <https://www.anhee.be/>

JANVIER 2022			
03/01	ATELIER « CAUSONS WALLON »	SALLE AL ROYNÈTE, RUE DE L'ÉGLISE 25 À ROUILLON	JULES DUMONT : 0479/21.89.79 CLAUDE CARLY : 0472/82.00.14
04, 11, 18 ET 25/01	TENNIS DE TABLE DES AINÉS ORGANISÉ PAR ENEO SPORT	SALLE AL ROYNÈTE, RUE DE L'ÉGLISE 25 À ROUILLON	LUCIEN DAI PRA - 082/61.23.28
06, 13, 20 ET 27/01	Atelier « Vie active » organisé par Eneo Sport	SALLE AL ROYNÈTE, RUE DE L'ÉGLISE 25 À ROUILLON	CHARLES GROLAUX – 0476/61.69.24
08/01	Repair Café	Aux courtils, rue de l'église 3 à Annevoie	Joseph Pirson - courtils@skynet.be – 0477/22.12.11
FÉVRIER 2022			
01, 08, 15 et 22/02	TENNIS DE TABLE DES AINÉS ORGANISÉ PAR ENEO SPORT	SALLE AL ROYNÈTE, RUE DE L'ÉGLISE 25 À ROUILLON	LUCIEN DAI PRA - 082/61.23.28
03, 10, 17 et 24/02	Atelier « Vie active » organisé par Eneo Sport	SALLE AL ROYNÈTE, RUE DE L'ÉGLISE 25 À ROUILLON	CHARLES GROLAUX – 0476/61.69.24
04/02	Assemblée générale des Djâles	Local des Djâles, rue Molinee 8 à Anhée	Philippe Vander Auwera – president@lesdjales.be – 0498/48.68.68
05/02	Contes coquins	Maison de la Ruralité, Place Vaxelaire, 20 à Bioul	Maison de la Ruralité – maisonruralitebioul@gmail.com – 0474/04.37.15
05/02	Repair Café	Aux courtils, rue de l'église 3 à Annevoie	Joseph Pirson - courtils@skynet.be – 0477/22.12.11
07/02	ATELIER « CAUSONS WALLON »	SALLE AL ROYNÈTE, RUE DE L'ÉGLISE 25 À ANNEVOIE	JULES DUMONT : 0479/21.89.79 CLAUDE CARLY : 0472/82.00.14
18, 19 et 20/02	Noces feras-tu ?	Maison de la Ruralité, Place Vaxelaire, 20 à Bioul	Jean-Luc Elias – jeanlucelias@live.be – 0486/79.05.61
MARS 2022			
01, 08, 15, 22 et 29/03	TENNIS DE TABLE DES AINÉS ORGANISÉ PAR ENEO SPORT	SALLE AL ROYNÈTE, RUE DE L'ÉGLISE 25 À ROUILLON	LUCIEN DAI PRA - 082/61.23.28
03, 10, 17, 24 et 31/03	Atelier « Vie active » organisé par Eneo Sport	SALLE AL ROYNÈTE, RUE DE L'ÉGLISE 25 À ROUILLON	CHARLES GROLAUX – 0476/61.69.24
05/03	Repair Café	Aux courtils, rue de l'église 3 à Annevoie	Joseph Pirson - courtils@skynet.be – 0477/22.12.11
06/03	Concert Ding, Dong	Eglise de Bioul	Harmonie Saint-Barthélemy – bioulhsb@gmail.com – 0470/12.80.96
07/03	ATELIER « CAUSONS WALLON »	SALLE AL ROYNÈTE, RUE DE L'ÉGLISE 25 À ROUILLON	JULES DUMONT : 0479/21.89.79 CLAUDE CARLY : 0472/82.00.14
18/03	Festival « à travers champs »	Maison de la Ruralité, Place Vaxelaire, 20 à Bioul	Maison de la Ruralité – maisonruralitebioul@gmail.com – 0474/04.37.15
27/03	Repas annuel des Djâles	Salle du Chérumont à Bioul	Philippe Vander Auwera – president@lesdjales.be – 0498/48.68.68

Agenda des activités de la commune d'Anhée année 2022. Si vous souhaitez ajouter un nouvel événement, merci de contacter l'adresse suivante : communication@anhee.be ou le service Communication au n° suivant :

082/69.86.37

TITRES SERVICES

NETTOYAGE ET CENTRALE
de repassage **Adom' Services**

Vous passez, nous nous occupons du reste



Repassage
garanti
en 24h à 48h



Ouvert
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h

Rue Grande, 81 à 5537 Anhée

Tél 082 / 22 48 13

GSM 0470 / 61 54 26

www.adomservices.be namur@adomservices.be

CB Concept sprl

Piscines - Spas - Wellness - Extérieurs d'Exception



- Ouvert du mardi au vendredi
de 10 h à 18 h

- Le samedi de 10h à 17 h

082 614 888

0485 735 455

Rue Doyen R. Woine 51

5530 YVOIR



www.cbconcept.be

www.cbconceptoutdoor.be



LE MERCREDI 9 FÉVRIER 2022

JOURNÉE « COURS OUVERTS DE 9H À 16H »

Pré-inscription souhaitée via notre site web



COLLÈGE
SAINT-BENOÎT
MAREDSOUS

INTERNAT

EXTERNAT

Filles & Garçons



www.college.maredsous.be



La Calabria

ristorante  pizzeria

LIVRAISON DANS VOTRE RÉGION

PIZZAS À EMPORTER OU À LIVRER

au **082 / 22 54 74**

à partir de 18H
minimum 2 pizzas

Rue de Warnant, 4 - 5522 Falaën
Fermé lundi et mardi hors saison

